

SEANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Loïc DEROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick CARTIER, Maryvonne HAUTBOIS, adjoints – Jérôme BRUNEAU –
— Angéline GIRE - Delphine HUNAULT- Marie-Rose MARTINAIS - Claude LOCHIN —
Fabien MIELCAREK.

Excusés : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, adjoints, Nicolas RAVARY, Roland DENUAULT.

Absent : Yoann BREHIER

Date de convocation : 18 avril 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 09

Votants : 09

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Rose-Marie MARTINAIS

Ordre du jour

COMPTE RENDU de la séance du 27 mars 2025

COMMANDE PUBLIQUE

- Destruction nids de frelon – choix du prestataire
- Poteaux incendie – convention de contrôle
- Achat de stations canines

PERSONNEL COMMUNAL

- Recrutement à venir

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Monsieur TRIDON Fabrice, adjoint, s'est rendu ce soir à une réunion à Cossé le vivien pour représenter la commune pour la futur organisation du restaurant scolaire.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2025 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 27 mars dernier.

Monsieur le Maire informe que les adjoints ont rencontrés le foyer des jeunes. Un nouveau règlement devra être mis en place.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2025 à l'unanimité des membres présents.

Décision du Maire :

Monsieur le Maire informe qu'il a signé une promesse de vente pour la parcelle n° 02 avec M. RENARD Maxime et Mme DESMAS Alexia le 23 avril chez Me GUITTIER à Laval.

250424DELIB01 – Destruction des nids de frelon asiatique – désignation d'un prestataire

Au vu des offres commerciales reçues en mairie pour assurer la destruction des nids de frelons asiatiques,

La société TSF 3D a les tarifs les plus attractifs, avec des interventions sous 48 h maximum par 8 techniciens qualifiés.

Le Conseil municipal, après délibération :

- Décide de confier les missions de destruction de nids de frelons asiatiques à la société TSF 3D, domicilié ZA de la Biochère – 53810 CHANGE
- Prend acte des tarifs en vigueur, soit :

Caractéristique du nid	Tarifs TTC
Nid primaire ou nid au sol	60 €
Nid de 2 à 10 mètres (sans nacelle)	90 €
Nid de 11 à 15 mètres (sans nacelle)	108 €
Nid avec nacelle	132 €
	Tarif de la nacelle en supplément

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire ou ses adjoints pour signer toutes pièces nécessaires.

2500424DELIB02 – Convention de prestation pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), il existe un besoin de contrôle et d'entretien des poteaux incendie situés sur le territoire de la commune.

Pour rappel, la défense incendie est une compétence non transférable du Maire, mais compte tenu des interventions techniques sur tout le territoire de Véolia, Monsieur le Maire propose au conseil de passer une convention avec Véolia afin que ses services puissent effectuer ces contrôles.

La prestation incluse dans la rémunération forfaitaire se composerait des actions suivantes :

Vérification annuelle :

Ce contrôle comprend exclusivement : la vérification de la mise en eau de l'appareil et le contrôle du bon fonctionnement du système de vidange du poteau incendie et de son étanchéité et le graissage de la clé de manœuvre.

Vérification triennale :

. La mesure de la pression statique (poteau incendie à l'arrêt)

. La mesure de la pression dynamique sous un débit de 60 m³/h (valeur actuellement requise par les services départementaux d'incendie) ou la mesure du débit sous 1 bar si le débit de 60 m³/h n'est pas atteint.

Compte-rendu de visite

A l'issue des interventions décrites ci-dessus, le prestataire établira un compte-rendu de visite, sur lequel seront mentionnés les résultats de contrôles et les travaux à réaliser. Le prestataire dressera et remettra la liste des poteaux incendie présentant un défaut de fonctionnement et dont la remise en état n'est possible que dans le cadre de prestations supplémentaires sur ordre de service de la Commune.

Autres travaux :

Les travaux correspondants à la charge de la Commune feront l'objet d'un devis préalable présenté pour accord. Par la suite, le prestataire signalera dès constatation, les travaux d'entretien, de réparation, de renouvellement à entreprendre sur les appareils et lui fera parvenir pour accord préalable les devis correspondants ainsi que les travaux dus aux dégradations ou au vol.

La commune acquittera un coût de 55€ HT (au taux de TVA en vigueur) par poteaux incendie et 200 €uros ht par an pour la gestion administrative.

La convention est signée pour une durée de trois ans. Le tarif sera révisé annuellement selon les termes de la convention.

Cette rémunération n'inclut pas les éventuelles autres prestations, comme le remplacement et les fournitures des pièces, l'ajout ou la suppression de poteaux incendie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,
AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation pour le contrôle d'entretien des poteaux incendie de la Commune, ainsi que tout acte y afférant.

250424DELIB 03 – Acquisition de 6 stations canines Canisac

Dans le cadre de la lutte de déjections canines,

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'achat de 6 stations canines auprès de COMAT et VALCO pour un montant total de 1 594.80 € TTC. (4 stations achetés + 2 gratuites)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- Approuve l'acquisition de 6 stations canines
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.
- DECIDE le mandatement en section d'investissement à l'article 2188.

Point sur le recrutement à venir :

Au vu des candidatures reçues peu nombreuses à ce jour pour le poste de garderie-cantine, Monsieur le maire pourra proposer un contrat du 1^{er} juin au à 04 juillet 2025 à l'agent qui a remplacé la titulaire de la garderie pendant son congé de maternité. Une étude pourra être menée pour compléter son temps de travail avec des heures d'animation (demande du Football club Astillé-Cosmes).

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Affaires communales :

- **Commémoration de l'Armistice :**

Invitation des membres du Conseil Municipal à la commémoration de l'Armistice le dimanche 18 mai à partir de 10 h 30 – dépôt de gerbe – batterie fanfare

- **Visite du Sénat le mardi 07 octobre 2025 :** Proposition de voyage sur Paris (car, bateau mouche, Sénat)

- **Déplacement du compteur du 1bis rue de la guilletterie :** La ComCom nous a adressé une lettre recommandée nous informant son refus de prise en charge du déplacement du compteur d'eau sur le domaine public. Monsieur le Maire, s'appuyant sur l'installation des compteurs d'eau des 4 et 4bis, place du centre, sur le domaine privé, sollicite le déplacement du compteur à l'emplacement précédent (sur la propriété du 1bis, rue des guilletteries.

- **Réflexion sur l'achat d'un robot tondeur pour la tonte des terrains de football en 2026**

Monsieur le Maire recevra prochainement un fournisseur pour avoir une idée de prix.

- **Démarche auprès de la Comcom pour la construction d'une bibliothèque fin 2026**

Monsieur le Maire fait part qu'il a relancé le financement de la nouvelle bibliothèque auprès de la ComCom. Une réunion aura lieu prochainement.

Affaires intercommunales

- **Restaurant scolaire de Cossé le Vivien**

La commune de Cossé le Vivien va très prochainement commencer la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour accentuer la production de repas et améliorer les conditions de travail du personnel. Du fait de ce nouvel établissement, il conviendrait de créer un GIP Groupement d'Intérêt Public, afin d'y associer tous les communes et membres associés.

Prochaines réunions :

Réunion d'adjoints le : mardi 13 mai 2025 à 14 heures

Réunion du conseil municipal : jeudi 22 mai 2025 à 20 heures

Réunion d'adjoints le : mardi 10 juin 2025 à 14 heures

Réunion du conseil municipal : jeudi 19 juin 2025 à 20 heures

La séance s'est achevée à 2 heures 40

Le Maire,
Loïc DEROUET

Le Secrétaire,
Marie-Rose MARTINAIS

NOM	Fonction	Présence	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire	X		
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint		X	
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe		X	
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe	X		
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
RAVARY Nicolas	Conseiller		X	
BREHIER Yoann	Conseiller			X
HUNAUULT Delphine	Conseillère	X		
GIRE Angéline	Conseillère	X		
LOCHIN Claude	Conseiller	X		
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère	X		
DENUAULT Roland	Conseiller		X	
MIELCAREK Fabien	Conseiller	X		

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 24 avril 2025

1. Destruction des nids de frelon asiatique – désignation d'un prestataire
2. Convention de prestation pour le contrôle et l'entretien des poteaux incendie de la Commune
3. Acquisition de 6 stations canines Canisac